

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.

2023.01.26 ATELEC - SOUTIEN AU PROJET D'ATELIER AU COLLÈGE SAINT EXUPÉRY

(Rapporteur : Liliane FALCON)
Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville, habitat, logement

Dans le cadre d'un projet de prévention du décrochage scolaire, mis en œuvre au collège Saint Exupéry, ATELEC propose un atelier d'expressions, de lecture et d'écriture. Cette action s'inscrit dans une démarche globale de l'établissement, auprès d'élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} en difficulté avec les apprentissages de la langue française, qui ont besoin d'être remobilisés et remotivés sur leur parcours scolaire. Cette complémentarité d'interventions vise à prévenir le décrochage scolaire de jeunes identifiés par les professionnels du collège.

Ainsi, 17 ateliers seront organisés, les vendredis, de 15h à 17h, pour 10 élèves à chaque atelier.

Le coût du projet est de 3 500 €. La participation de la Commune est de 2000 €.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide :

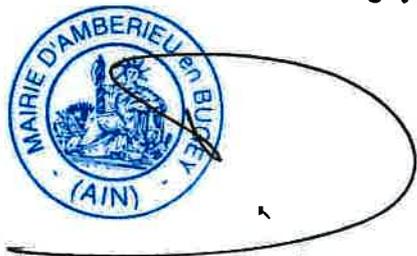
1. **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'association Atelec Lettres pour l'être ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet et les éventuels avenants ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation DGS 52 65748 SODI POLITIQVIL.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the official stamp.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230224-DEL_2023_01_26-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023